



Lettre d'information, Mardi 03 Novembre 2020

ARIANEGROUP (Etablissements de Saint Médard)

CE Exceptionnel du 29 Octobre

sur la fermeture du Secteur-Auto

Calendrier :

La direction prétend être toujours en « négociation » avec un client pour le volume restant à produire. Elle a néanmoins annoncé un tonnage au-delà duquel elle n'irait pas et déclarait ne pas souhaiter aller au-delà de Juin 2021.

Le problème du calendrier est donc loin d'être réglé car il restera à « mettre en sécurité et fermer les installations arrêtées »

Nous sommes en attente de réponses sur l'effectif et le calendrier prévu pour ce chantier ?

Nous notons l'engagement suivant : « gel du poste en attendant que le planning de production du projet permette de libérer le salarié »

Repositionnement :

Sur les 31 postes restants (hors 8 mobilités) en attente de repositionnement nous avons demandé à la direction quels sont les postes existants puisqu'elle prétend avoir la charge pour repositionner le personnel.

La direction a répondu ne pas avoir ce niveau de « détail » pour répondre en séance.

Nous attendons avec grand intérêt les réponses sur ce que nous considérons être plus qu'un « détail »...

En début de séance, le CSE a voté à l'unanimité des élus présents une motion de soutien à « la demande d'ouverture d'une négociation locale » des organisations syndicales puis le contenu extrait ci-dessous :

La Direction d'Etablissement refusant de traiter le volet social avec les organisations syndicales représentatives, le CSE-E demande donc un suivi hebdomadaire des données suivantes :

-Mise à jour hebdomadaire du tableau du livre 2 – page 30-31

-Type d'Horaires de travail pour chaque reclassement : horaire ancien poste à horaire nouveau poste

-Présentation des cas particuliers où les horaires de travail sont modifiés

-Nombre d'ETP en moins pour le site de Saint Médard

Astreintes :

Nous avons demandé le maintien des astreintes à 2 personnes là où la direction veut les supprimer. Les risques pyro ne sont pas liés qu'aux seules coulées de gros chargements...

Nous notons que la direction n'a pas noté la perte des éléments de rémunération dans son analyse d'impact concernant JOS7.

Labos :

Nous demandons aussi un suivi des conséquences pour le personnel en terme de changements d'organisation, d'horaires, de perte de rémunération

RPS :

Nous demandons à la direction que sa communication sur la prévention primaire soit concrétisée par des actes et des engagements clairs.

-Proposer des postes à tous les personnels devant être repositionnés

-Prise en compte des bouleversements potentiels de changements d'horaire dans la vie privée

-Garantie de maintien de la rémunération.

Sur le dernier point, nous avons rappelé qu'on ne peut pas à la fois féliciter le personnel pour l'excellence de son travail et lui promettre un horizon avec perte de revenus en guise de reconnaissance...

La direction a les moyens de perdre de l'argent pour « fermer proprement » avec les clients et ne pas compromettre l'image d'ArianeGroup. Elle a également les moyens de le faire avec le personnel qu'elle a fait travailler en 3x8 et en VSD pendant des années...Années pendant lesquels les résultats nets n'ont toujours pas fait défaut...

Pertes financières :

Que ce soit avec les changements d'horaires (JOSC 9 ou Labos) ou avec les astreintes, nous formulerons nos revendications après que la direction ait répondu à la première série de questions du CSE qui a été validée en intersyndicale et envoyée.

Effectif du site :

Nous demandons une estimation de perte en ETP dans tous les services concernés et une estimation globale pour le site.

AG :

Il y a une réflexion de l'intersyndicale sur l'objectif et le moment le plus adapté pour la tenue d'une Assemblée Générale avec le personnel. En attendant, n'hésitez pas à nous transmettre vos questions, remarques ou vos informations ici : sud.snpe@snpe-syndicat.fr ou là : 05 57 20 79 00 (Nous relevons les messages répondeur chaque jours).

...